



AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (H/F)

MAJ : 01/07/2026

(Bilingue langue bretonne)

VILLE DE

LORIENT

Pôle Education et Vie de la Cité - PEVC/

Direction de l'Éducation, l'Enfance et la Restauration – DEER / Service éducation / Vie des écoles

Ecole maternelle

Cadre statutaire	Cotation RIFSEEP	Temps de travail
<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Sociale - Cadre d'emplois : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles 	C2	Temps complet Cycle annualisé
Situation fonctionnelle -Réfèrent hiérarchique -Réfèrent fonctionnel -Positionnement	Coordonnatrice/coordonnateur éducatif de secteur Directrice/directeur de l'école - enseignante/enseignant Vous travaillez en relation étroite avec les autres ATSEM de l'établissement scolaire, et intervenez au sein de l'équipe d'animateurs sur le temps de pause méridienne, sous la coordination pédagogique d'un animateur référent éducatif.	
Relations fonctionnelles - Internes - Externes	Collaboration avec les enseignants et le directeur d'école - Echanges avec les autres ATSEM, les animateurs périscolaires, l'agent de coordination des agents de propreté du site, les agents techniques - Relations avec les autres agents intervenants dans les écoles (OEBS, autres services de la ville, intervenants extérieurs...) Echanges permanents avec les enfants et les familles	
Mission principale	Le service éducation gère l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques sur la Ville de Lorient. Dans ce cadre, vous êtes chargé d'assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants en classe de maternelle (à partir de 2 ans). Vous préparez et mettez en bon état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants. Sous la coordination du référent éducatif de groupe scolaire vous contribuez à l'application du projet pédagogique d'un accueil périscolaire, dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT), par l'accueil de groupes d'enfants sur le temps de la pause méridienne et la mise en œuvre le cas échéant d'activités d'animation et de loisirs sur des temps courts.	
Activités du poste	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants en classe maternelle Accueillir quotidiennement avec l'enseignant les enfants et les parents / Identifier les besoins (physiques, moteurs, affectifs...) des enfants / Être à l'écoute et savoir dialoguer avec l'enfant et les parents / Repérer et signaler à l'enseignant un enfant en difficulté / S'adapter à la diversité sociale, culturelle des familles / Respecter les cultures / Recevoir et transmettre un message / Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques scolaires Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie Accompagner l'enfant dans les apprentissages quotidiens et son adaptation à la vie en collectivité : respect d'autrui, respect des règles de vie... / Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie : déshabillage, habillage, propreté... / Accompagner l'enfant dans son développement affectif et intellectuel, et dans l'acquisition des fonctions sensorielles et motrices / Réguler les conflits entre enfants / Garantir la bonne application des règles de sécurité Sous la coordination pédagogique de l'animateur référent éducatif de groupe scolaire, accueillir et animer des groupes d'enfants sur le temps de pause méridienne Participer à la mise en œuvre des projets pédagogiques, sous la coordination du référent éducatif de groupe scolaire, et en concertation avec l'équipe d'animation / Concevoir et mettre en œuvre des activités adaptées d'animation et de loisirs, sur un temps court, et en respectant le rythme de vie de l'enfant / Effectuer le service à table, aider les enfants à prendre leur repas en favorisant leur autonomie, veiller au bon déroulement du repas et sensibiliser les enfants à l'équilibre et à la curiosité alimentaire, accompagner les enfants à la sieste / Veiller à la sécurité morale, physique et affective des enfants / Repérer les difficultés le cas échéant et rendre compte à l'animateur référent / Répertoire les matériels et matériaux nécessaires à l'activité, entretenir et ranger les espaces et le matériel utilisé Propreté et nettoyage des locaux en fonction du planning et des consignes données Procéder au nettoyage des locaux et du matériel avec les techniques adaptées : aspiration, balayage, lavage, dépoussiérage des locaux et surfaces, nettoyage et désinfection des sanitaires... / Effectuer le choix des produits en fonction des surfaces à entretenir / Ravitailler les distributeurs (papier, savon...), changer les sacs poubelles, trier les déchets / Laver, sécher et plier le linge / Manipuler et porter des matériels de propreté / Respecter les protocoles sanitaires établis, les consignes d'hygiène, de sécurité, d'usage des produits et matériels / Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler	
Compétences et qualités professionnelles requises	Pratique courante de la langue bretonne - CAP Petite enfance, AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) ou équivalent - Intérêt pour le travail auprès d'enfants - Connaissances sur le développement physique et psychologique de l'enfant à partir de 2 ans - Bonne connaissance des règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité des enfants - Capacité à encadrer un groupe d'enfants, et à mettre en œuvre des techniques d'animation et d'encadrement - Capacité à bien identifier les besoins de l'enfant - Capacité à travailler en équipe - Bonnes aptitudes relationnelles avec les enfants, comme les adultes (professionnelles, parents, familles...) - Respect des obligations de réserve et de discrétion professionnelle - Savoir se repérer entre lien hiérarchique et lien fonctionnel - Connaissance des règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés - Connaissance des techniques de nettoyage - Connaissance des techniques et produits d'entretien	
Cycle de travail	Période scolaire : Lundi, mardi, jeudi & vendredi de 8h00 à 17h45 ou 7h45 à 17h30 selon l'école/Pas d'activité le mercredi sauf réunions/formations qui peuvent avoir lieu sur plusieurs mercredis dans l'année Période hors scolaire : Journée « ménage » : 8h00 – 15h00 / Journée en centre de loisirs : horaires définis à l'occasion de chaque période - Temps de travail annualisé. Les congés annuels doivent être obligatoirement pris pendant les vacances scolaires. <i>Les horaires sont évolutifs en fonction des besoins et nécessités du service.</i>	
Observations	Spécificités du poste : Port obligatoire de vêtements de travail / Accueil d'enfants en situation de handicap	